

Assemblée des délégués du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse

## Sommes cibles 2019 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2019.
2. La somme cible régulière pour 2019 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2019 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 15 mars 2018  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1 %). Pour les années 2008 – 2018, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. Elles doivent rester inchangées aussi pour l'année 2019.